

# ÉTAT-CIVIL

## Naissances

- Manahau PÉAN né le 9 février 2021
- Maël, Louis MOLITOR né le 24 février 2021
- Nori BLANC PLANTIÉ né le 1<sup>er</sup> mars 2021
- Tristan, François, Fernand, Antoine STARCK né le 11 mars 2021

## Nos félicitations aux heureux parents.

## Décès

- Mme PARENTEAU épouse BORDES Jeanne décédée le 13 février 2021
- M. BELIN Jean décédé le 24 février 2021
- M. FOLTZER René décédé le 26 mars 2021

## Nos sincères condoléances aux familles dans la peine.



## HORAIRES DES MESSES

Judi	01 : 17h00	MOULON
Vendredi	02 : 15h00 16h30	RAUZAN ST JEAN DE B.
Dimanche	04 : 07h00 11h00 17h30	GÉNISSAC NAUJAN GRÉZILLAC
Samedi	10 : 17h30	ST GERMAIN DU PUCH
Dimanche	11 : 09h15 11h00	BRANNE BARON
Samedi	17 : 17h30	ST AUBIN
Dimanche	18 : 09h15 11h00	CAMIAC GRÉZILLAC
Samedi	24 : 17h30	VAYRES
Dimanche	25 : 09h15 11h00	RAUZAN ST QUENTIN
Samedi	01 Mai : 17h30	LUGAIGNAC
Dimanche	02 Mai : 09h15 11h00	ARVEYRES BRANNE

En cas de doute sur un lieu ou un horaire  
ou en cas de reconfinement,  
merci d'appeler le 05 57 24 81 57

**SECRETARIAT** : Lundi de 13h à 16h et du mardi au vendredi de 09h15 à 12h15. Tél. : 09 64 10 97 69  
ou secteurs.pasto.arbr@gmail.com  
**ACCUEIL** : Vendredi de 14h à 17h  
et Samedi de 09h30 à 12h Tél. : 05 57 24 81 57

## CONTACTS UTILES

**Mairie** : 05 57 55 25 55  
contact@mairie-vayres.fr

**CCAS** : 05 57 55 25 53  
ccas@mairie-vayres.fr

**Aides à Domicile** : 05 57 55 19 31  
amdveyres@mairie-vayres.fr

**Bibliothèque** : 05 57 55 19 30  
bibliotheque@mairie-vayres.fr

**Police Municipale** : 06 81 56 53 09  
<https://vayres.portailcitoyen.eu/>

**Astreinte (urgence)** : 06 77 85 48 72

**École maternelle** : 09 64 07 85 02

**Garderie maternelle** : 06 33 44 32 32

**École élémentaire** : 05 57 74 83 14

**Garderie élémentaire** : 06 08 83 48 97

**Centre de loisirs** : 05 57 50 99 67

**Urbanisme** : 05 33 03 00 10  
urbanisme@lacali.fr

## SMICVAL

Il est rappelé aux usagers qu'ils  
doivent rentrer les poubelles  
après le passage du service.

### Collecte des bacs

  **mercredi 07 et 21 avril.**

  **mercredi 14 et 28 avril.**

**ATTENTION** : **zone 1** vos poubelles doivent être sorties la veille au soir et en **zone 2** le jour même avant midi. Pour que vos déchets puissent être ramassés par les équipes du SMICVAL :

- vous devez trier vos déchets,
- les sacs poubelles doivent être obligatoirement fermés et mis dans les containers marron.
- les cartons doivent être compactés avant d'être mis dans les containers jaunes.

**SMICVAL MARKET** : 05 57 84 74 00

**SANS RDV** : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jusqu'au 30 octobre.

**AVEC RDV** : vendredi et samedi sur smicval.fr

**RAPPEL** : vous devez absolument bâcher votre remorque contenant des déchets verts pour les amener à la déchetterie afin d'éviter de perdre une partie de votre cargaison sur la chaussée.

**Pensez à vous munir de votre carte !**

## NUMÉROS D'URGENCE

**SAMU** : 15 (sur téléphone fixe)

112 (sur téléphone portable)

**Ambulance de Vayres** : 05 57 74 76 23

**Centre anti-poison** : 05 56 96 40 80

**Pompier** : 18      **Police** : 17

## Journal Municipal de Vayres

Directeur de publication : Jacques LEGRAND

Élue chargée de la rédaction : Jocelyne LEMOINE

Conseillère municipale chargée de la maquette : Isabelle MOUNIC

ISSN 2555-9710 - Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.



## Les Actualités du mois d'Avril 2021

Retrouvez-les également sur votre  
site internet : [www.mairie-vayres.fr](http://www.mairie-vayres.fr)  
ou en temps réel sur l'application **CityAll**.



## TAILLE DES HAIES

**Pour rappel, dans le cadre de la protection des oiseaux en période de nidification, il est interdit de tailler les haies et d'élaguer les arbres du 1er avril au 31 juillet.** (Arrêté du 24 avril 2015)

## PERMANENCE DE LA MUTUELLE COMMUNALE

Les prises de rendez-vous s'effectueront en  
Mairie ou par téléphone au 05 57 55 25 55.

**Lundi 12 Avril après-midi**

**Lundi 10 Mai matin**

Dans les bureaux situés au rez-de-chaussée  
de la Mairie.

## PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assurera les permanences  
suivantes en Mairie sur rendez-vous auprès du  
secrétariat au 05 57 55 25 55 :

- **Le samedi 17 Avril 2021  
de 9h30 à 12h30**

## RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

**Afin de conserver de bonnes relations de voisinage, il est nécessaire de respecter la réglementation suivante concernant le bruit : tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres engins bruyants sont permis : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés seulement de 10h à 12h.**



## INSCRIPTIONS ÉCOLES

*Dans un souci d'organisation de la prochaine rentrée, nous devons connaître au plus vite les effectifs des écoles.*

### Ecole maternelle :

Les inscriptions en Petite Section pour la rentrée scolaire 2021-2022 se poursuivent **jusqu'au 30 avril**. Les enfants concernés sont ceux nés en 2018. Depuis le 1er janvier 2018, 11 vaccins sont devenus obligatoires. Cela concerne uniquement les enfants qui entrent en Petite Section de maternelle. Les conditions de vie en collectivité et notamment dans les écoles imposent que les vaccins soient à jour. Une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé est donc à fournir.

### Ecole élémentaire :

Pour les élèves déjà scolarisés en Grande Section à l'école Henri Lesné, un dossier vous a été remis par l'école pour leur passage en CP à l'école Edouard Dubois. Pensez à le retourner en mairie dans les plus brefs délais avec les documents demandés afin de permettre à la directrice de l'école élémentaire de vous recevoir pour procéder à l'admission de l'enfant.

Pour les nouveaux arrivants, les dossiers d'inscription sont à retirer ou à télécharger sur le site de la mairie.

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 17 mars 2021

### 15 points étaient à l'ordre du jour :

- Création d'un Comité consultatif de prospective et approbation de ses statuts : délibération adoptée à l'unanimité
- Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour signer l'autorisation à la déclaration de travaux déposée le 20 Janvier 2021, pour laquelle Monsieur le Maire est concerné. Mme Laurence Chatelier est désignée à l'unanimité des membres présents
- Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commandes pour la restauration scolaire, en partenariat avec la commune d'Arveyres, pour une durée de trois ans et désignation d'un membre titulaire (Mme Jocelyne Lemoine) et d'un membre suppléant (Mme Béatrice Lafon) pour le suivi du groupement : délibération adoptée à l'unanimité
- Reconduction de la convention Ecole et cinéma en Gironde pour l'année scolaire 2020/2021 en partenariat avec l'Education Nationale de la Gironde adoptée à l'unanimité
- Reconduction de la prise en charge de la part familiale par la commune pour le transport scolaire des élèves vers le collège Jean Auriac d'Arveyres pour l'année scolaire 2021 / 2022 adoptée à l'unanimité
- Principe de création d'une ZAD sur le secteur de Camparian approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (3 personnes n'ayant pas participé au vote car concernées par les terrains)
- Approbation de la modification des statuts du SMER – E2M adoptée à l'unanimité
- Transfert du Service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au SDEEG de la Gironde pendant une durée de 6 ans, à partir du 1er Janvier 2021 adopté à l'unanimité
- Adoption du compte de gestion 2020 à l'unanimité
- Adoption du compte administratif 2020 par 22 voix pour et 3 abstentions
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions
- Débat d'Orientations Budgétaires : le Conseil Municipal prend acte que le débat a bien eu lieu
- Adoption à l'unanimité du versement d'un acompte sur la subvention
- Adoption à l'unanimité pour solliciter une aide financière auprès du SDEEG pour l'éclairage public
- Maintien du SIAEPA Nord Libournais dans le groupement de commandes pour l'achat de formations en matière d'hygiène et sécurité



## BIBLIOTHÈQUE

### Fournée printanière

Les Terres promises de J.M. Guenassia / Les Enfants sont rois de D. de Vigan / La Sauvagine de V. Brocas / Rose sang rose d'Ouessant de J. Boissard / Luna de S. Giuliano / Le Crépuscule des fauves de M. Levy / La Datcha de A. Martin Lugand / Trois de V. Perrin / La Chasse de B. Minier / Roi de cœur de J.L. Marcastel / La Mort d'une sirène de Kazinski / Tombes oubliées de Preston & Child / La Louve Cathare T2 de M. Calmel / Les Chroniques de Bridgerton T3/4 de J. Quinn ...

**Actuellement, la bibliothèque est ouverte en mode dynamique aux horaires suivants, y compris pendant les vacances :**

Mardi : 9h-12h/14h-17h30

Mercredi : 9h-12h30/14h-18h00

Vendredi : 9h-12h00/14h-18h00

Samedi : 9h-12h30

[www.bibliotheque-vayres.net](http://www.bibliotheque-vayres.net)



## INONDATAIONS ET COULÉES DE BOUES : RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

**La commune de Vayres a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 08 mars 2021, publié au Journal Officiel du 28 mars 2021 au titre des inondations et coulées de boues du 1<sup>er</sup> février au 9 février 2021**

**L'arrêté est consultable directement en Mairie ou sur son site internet.**

**Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de cet arrêté au Journal Officiel pour déposer auprès de leur assurance un état estimatif de leurs dommages.**

## MOUSTIQUES LA CHECK-LIST DES BONS GESTES

Pour éviter de faire de mon jardin un paradis pour moustiques, je supprime les eaux stagnantes grâce à quelques gestes simples.



### RANGER !

À l'abri de la pluie.

- Brouettes.
- Seaux de jardinage, de chantier ou de nettoyage.
- Pneumatiques.
- Jouets pour enfants laissés en extérieur.
- Cendriers laissés sur une table.
- Poubelles.
- Arrosoirs.
- Casseroles, caisses, pots divers.



### VIDER !

Tous les récipients qui ne peuvent être rangés.

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type « Riviera ».
- Gamelles en plastique ou inox pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bouturages.
- Pils de bâches (couvrant les mobiliers de jardin, les piscines).
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (mains de jardin, cigales...).
- Pluviomètres en plastique.



### CURER !

Pour faciliter les écoulements des eaux.

- Siphons d'évier, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.



### COUVRIR !

De façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple.

- Récupérateurs d'eau de pluie ou caves.
- Fûts divers.
- Réceptacles pluviaux en plastique via les chéneaux de la maison.



### JETER !

Moins de récipients = moins de lieux de ponte pour les moustiques.

- Bâtes de conserve métalliques.
- Déchets de chantier.



### ENTREtenir !

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevage.
- Rigards et bornes d'arrosage.